

ARRÊTE n° 2024027

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE
MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC AU TITRE
DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

Le Maire de Pérouges,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée en application de l'article L.111-8 du code de la construction et de l'habitation, enregistrée sous le n° AT 001 290 23 A 0005 sollicitée par la société SCI NAYOFLO pour l'aménagement de bureaux et espace formation, en date du 20 décembre 2023.

VU le Code de la construction et de l'habitation,

CONSIDERANT l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées réunie le 27 février 2024 ci-joint, avec prescriptions

CONSIDERANT l'avis favorable de la sous-commission départementale de Sécurité Incendie et de panique dans les établissements recevant du public réunie le 12 mars 2024, sous réserve de l'application des textes et prescriptions permanentes de sécurité mentionnés, ci-joint ;

**ACCORDE L'AUTORISATION
Assortie des prescriptions suivantes**

Prescriptions Sécurité Incendie : Les prescriptions émises par la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique mentionnées dans son avis susvisé devront être strictement respectées (copie jointe)

Prescriptions Accessibilité : Les prescriptions émises par la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité mentionnées dans son avis susvisé seront strictement respectées (copie jointe).

Article 1^{er} : Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise au service départemental d'incendie et de secours et à la direction départementale de l'équipement pour information.

Fait à Pérouges,
Le 29 mars 2024
Le Maire, Au nom de l'Etat
Nathalie MICOLAS

